

CHAPITRE XXII.—RÉGIME MONÉTAIRE ET SYSTÈME BANCAIRE; FINANCE COMMERCIALE DIVERSE

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Régime monétaire et système bancaire.....	813	SECTION 5. COMMERCE BANCAIRE.....	826
SECTION 1. ESQUISSE HISTORIQUE....	813	Sous-section 1. Historique.....	826
SECTION 2. LA BANQUE DU CANADA.....	814	Sous-section 2. Statistiques combinées des banques à charte.....	827
Sous-section 1. Loi de la Banque du Canada et ses amendements.....	814	Sous-section 3. Statistiques particulières des banques à charte du Canada.....	837
Sous-section 2. La Banque du Canada et ses relations avec le système financier canadien.....	816	SECTION 6. CAISSES D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT ET AUTRES.....	841
FONCTIONS D'UNE BANQUE CENTRALE EN TEMPS DE GUERRE.....	816	SECTION 7. CHANGE ÉTRANGER.....	844
Sous-section 3. Opérations de la Banque du Canada.....	819	Sous-section 1. Taux du change.....	844
SECTION 3. RÉGIME MONÉTAIRE.....	820	Sous-section 2. Contrôle en temps de guerre sous la Commission de Contrôle du change étranger.....	847
Sous-section 1. Monnaie canadienne.....	820	Partie II.—Finance commerciale diverse.....	850
Sous-section 2. Billets du Dominion et de la Banque du Canada.....	822	SECTION 1. COMPAGNIES DE PRÊT ET DE FIDUCIE.....	850
Sous-section 3. Billets des banques à charte.....	823	SECTION 2. COMPAGNIES DE PETITS PRÊTS.....	854
SECTION 4. RÉSERVES MONÉTAIRES.....	825	SECTION 3. VENTES D'OBLIGATIONS CANADIENNES.....	855
Sous-section 1. Réserves de la Banque du Canada.....	825	SECTION 4. DIVIDENDES DES CORPORATIONS.....	858
Sous-section 2. Réserves en espèces des banques à charte du Canada....	825		

Dans ce chapitre sont réunies les statistiques touchant les institutions et les opérations financières autres que les assurances. Celles-ci sont étudiées séparément au chapitre XXIII.

PARTIE I.—RÉGIME MONÉTAIRE ET SYSTÈME BANCAIRE

Section 1.—Esquisse historique

Aux pages 934-940, inclusivement, de l'Annuaire de 1938 paraît une esquisse historique du régime monétaire et du système bancaire au Canada. Certains traits du système bancaire central y ont été marqués qui ont finalement conduit à l'établissement de la Banque du Canada. Ces traits sont les suivants, par ordre chronologique:—

1.—*Emission centrale de billets*, établie définitivement lors de l'émission des billets du Dominion, en vertu de la loi de 1868.

2.—*L'Association des Banquiers Canadiens*, établie en 1900, chargée d'assurer une plus étroite coopération entre les banques en ce qui concerne l'émission des billets, la surveillance du crédit et divers autres aspects de l'activité bancaire.

3.—*Les réserves centrales d'or*, établies en vertu de la loi des Banques de 1913.

4.—*Facilités de réescompte*, d'abord établies comme mesures de guerre en vertu de la loi des finances de 1914 et incorporées ensuite définitivement au système bancaire par la loi des finances de 1923, qui autorise le Ministre des Finances à livrer des billets du Dominion aux banques, contre le dépôt de garanties autorisées. Cette loi fournit aux banques le moyen d'augmenter à volonté leurs réserves en billets du Dominion ayant cours forcé.